

# CONSEIL MUNICIPAL DU 7 JANVIER 2016

---

## Ouverture de séance à 19h30.

Présents : Laurent GAUSSENS, Alain MION, Dominique TILMANT adjoints, André GUÉDON, Monique LAGARDE, Luc LANDRIER, Annie LAGARDE, Véronique PLANCHAIS, Stéphane GUILLIER.

Absents excusés : Jean-Pierre CASSEGRAIN (pouvoir à Monique LAGARDE)

Absents : Néant

Président : Dominique CHARLOT

Secrétaire de séance : Véronique PLANCHAIS

<b>ORDRE DU JOUR</b>
----------------------

1. *Adoption du procès-verbal de la séance du 26 novembre 2015*
2. *Vente de l'immeuble 4 bis rue des Dames*
3. *Remplacement des conduites d'aspiration de la station de pompage*
4. *Travaux d'isolation de la salle de classe*
5. *Mise en accessibilité de la boulangerie*
6. *Convention avec le SDIS de l'Yonne – recouvrement de la contribution*
7. *Tarif du camping*
8. *Questions diverses*
  - *Agenda d'accessibilité programmée*

Monsieur le Maire demande au conseil l'autorisation d'ajouter à l'ordre du jour la désignation de deux membres de la commission d'appel d'offres de l'étude de Bassin d'Alimentation de captage, étude groupée avec les communes de Bazarnes et de Cravant et le Syndicat d'Alimentation en Eau Potable de Vermenton.

**Après délibération, le conseil municipal DONNE son accord pour l'ajout à l'ordre du jour.**

### **1. Adoption du procès-verbal de la séance du 26 novembre 2015**

Après lecture du compte rendu et délibération du Conseil Municipal, adopté à l'unanimité.

### **2. Désignation de deux membres de la commission d'appel d'offres « étude groupée de Bassin d'Alimentation de Captage »**

Dans le cadre de la convention constitutive entre la commune d'Accolay, la commune de Bazarnes, la commune de Cravant et le SIAEP de Vermenton concernant l'étude de bassin d'alimentation des captages, la commission

d'ouverture des plis est composé d'un représentant du coordonnateur ainsi que de deux représentants de chaque membre du groupement.

### **Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal**

- **DESIGNE Monsieur GAUSSENS Laurent et Monsieur Alain MION pour représenter la commune d'Accolay au sein de la commission d'ouverture des plis pour l'étude groupée de Bassin d'Alimentation des Captages.**

### **3. Vente de l'immeuble 4bis rue des Dames**

M. Christophe Chevillard nous fait une offre d'achat de la maison du 4 bis rue des Dames que la Commune possède et qui est vacante aujourd'hui. Sa proposition est de 47500 €. Maître Odin avait estimé le bien dans une fourchette de 55000 à 58000 €.

Son loyer était de 395 €, pour un séjour, une cuisine, un WC, une buanderie au rez-de-chaussée, deux chambres, un petit bureau et une salle d'eau (douche) à l'étage, superficie : 70 m<sup>2</sup>. Pas de cour ni de dépendance. Façade orientée au sud, mais à l'ombre du fait de l'étroitesse de la rue.

Cette maison provient en partie d'un don (la partie correspondant à la cuisine - la grande porte vitrée donnant sur la rue) et d'un achat réalisé en 2005 financé par des subventions du Département et de la Région et des fonds propres de la commune.

Les travaux pour une faire un logement locatif ont été terminés en 2007, financés par des subventions du Département et de la Région et un emprunt.

<b>Achat</b> (maison ex "6 rue des Dames") :	7623,00 €
frais et taxes :	1606,31 €
Subvention de la Région :	-2300,00 €
Subvention du Département :	-2300,00 €
<b>Travaux</b> - Coût TTC :	82338,65 €
Subvention de la Région :	-12750,00 €
Subvention du Département :	-18500,00 €
<b>Solde à la charge de la Commune :</b>	<b>55717,96 €</b>

Le solde a été financé par un emprunt souscrit en 2004 au taux de 4,3 % sur une durée de 18 ans.

Le total des intérêts correspondant à cet emprunt s'élève à 24600 €, les intérêts déjà versés à 21055 € et les intérêts restant dus à 3545€.

Les loyers encaissés entre 2007 et 2015 s'élèvent à 36000 € environ.

**Après délibération, le Conseil Municipal, ACCEPTE à 10 voix contre une abstention la proposition d'achat de 47500 euros de M. C CHEVILLARD et MANDATE Monsieur le maire pour signer tout acte et effectuer toutes les démarches afférentes à la vente.**

#### **4. Remplacement des conduites d'aspiration de la station de pompage**

Monsieur Alain MION, adjoint chargé des travaux, informe le Conseil que suite à la maintenance annuelle du 17 novembre 2015, Veolia signale que les canalisations d'aspiration de la station de pompage sont en très mauvais état et qu'il convient de les remplacer. Le devis joint au rapport d'intervention s'élève à 1299,23 € (1559,08 € TTC) pour la fourniture et le remplacement de deux conduites d'aspiration en acier galvanisé DN 50, y compris les accessoires et les deux clapets crépines.

Des devis seront demandés à d'autres entreprises susceptibles d'exécuter ces travaux.

**Après délibération, le Conseil Municipal, ACCEPTE à l'unanimité les travaux et MANDATE Monsieur le maire pour signer tous documents afférents à ceux-ci. Les crédits seront inscrits au budget eau 2016.**

#### **5. Travaux d'isolation de la salle de classe**

Le bureau d'étude ABamo nous a remis son étude de diagnostic énergétique pour la salle de classe, avec deux scénarios de travaux.

Le deuxième prévoit un coût plus élevé (TTC 25166,40 € contre 22116,90 €) mais une meilleure efficacité en matière d'énergie consommée du fait des possibilités de régulation : un plafond chauffant (électrique) contre la pose de 3 radiateurs à gaz (les 2 radiateurs actuels sont très anciens).

Dans les deux cas, les travaux devraient être réalisés en deux étapes : pendant les vacances de Toussaint pour le plafond suspendu, pendant les vacances d'été 2017 pour l'isolation des murs, peinture ...

Le financement pourrait recourir à :

- une subvention du Département au titre du dispositif "Villages de l'Yonne", au taux de 30 % sur le coût HT,
- une subvention de l'État au titre de la réserve parlementaire de notre Député ou de l'un de nos deux Sénateurs (un montant de l'ordre de 5000 €, à négocier),
- des certificats d'économie d'énergie (par exemple Leclerc, dont le partenariat avec les collectivités publiques porte sur les écoles).

Scénario 1

Coût HT	20670,00	Département	6201,00
TVA	1446,90	Etat	5000,00
		Cert. éco. énergie	3200,00
		<b>Fonds propres</b>	<b>7715,90</b>
TTC	22116,90		

Scénario 2			
Coût HT	23520,00	Département	7056,00
TVA	1646,40	Etat	5000,00
		Cert. éco. énergie	3200,00
		<b>Fonds propres</b>	<b>9910,40</b>
TTC	25166,40		

L'appel à une subvention de l'Etat au titre de la DETR (dotation d'équipement des territoires ruraux) est écarté du fait d'un montage de dossier plus complexe (avec le retrait des travaux de peinture de la base subventionnable et un niveau de performance énergétique à justifier par un diagnostic après travaux) et de manière à réserver cette source de financement au remplacement des branchements plomb.

Le dossier de demande de subvention au titre de la réserve parlementaire se dépose en septembre, d'où le délai de commencement des travaux.

**Après délibération, le Conseil municipal autorise le Maire à demander des devis pour l'exécution des travaux sur la base du deuxième scénario; plafond chauffant rayonnant à l'unanimité.**

## **6. Mise en accessibilité de la boulangerie**

Monsieur Alain MION, adjoint aux travaux, rappelle les travaux de mise en accessibilité prévus pour la boulangerie, conformément à l'étude réalisée par Monsieur Stéphane GUILLIER, Conseiller municipal.

L'aménagement a pour objet de gommer les différents seuils pour accéder à l'intérieur du commerce. En effet, aujourd'hui le trottoir n'est pas assez large (besoin de 1,20m minimum) et on note la présence de 2 seuils : celui de la boutique de 9 cm et le trottoir de 14 cm.

L'arrêté du 8 décembre 2014 fixant les dispositions prises pour l'application des articles R. 111-19-7 à R. 111-19-11 du code de la construction et de l'habitation et de l'article 14 du décret n° 2006-555 relatives à l'accessibilité aux personnes handicapées des établissements recevant du public situés dans un cadre bâti existant et des installations existantes ouvertes au public a modifié les règles applicables aux portes. Dans le cas présent, il n'est pas nécessaire de procéder à un élargissement de la porte d'entrée.

Le projet soumis au Conseil municipal comporte la réfection totale de la chaussée sur toute sa largeur (7,00 m) pour supprimer le « seuil caniveau » et ce sur une longueur de 11,00 m.

Ce plateau surélevé de 77m<sup>2</sup> (en béton désactivé) devant la boutique permet le stationnement et la libre circulation des fauteuils roulants (pas de contrainte en largeur).

Travaux préliminaires	400 €
Terrassement	500 €
Travaux sur réseaux	3000 €
Chaussées et Trottoirs	8000 €
Signalisation routière	1500 €
<b>Total HT</b>	<b>13400 €</b>
<b>Total TTC</b>	<b>16080 €</b>

Ces travaux seraient financés en totalité sur les fonds propres de la Commune.

**Après délibération, le Conseil municipal : autorise le Maire à demander des devis pour l'exécution de ces travaux et dit que les crédits seront inscrits au budget communal, à l'unanimité.**

#### **7. Convention avec le SDIS de l'Yonne - recouvrement de la contribution**

Monsieur le Maire soumet au Conseil municipal la Convention avec le Service départemental d'Incendie et de Secours de l'Yonne (SDIS) relative aux modalités de recouvrement de la contribution des communes et établissements publics de coopération intercommunale.

Cette convention stipule que le versement de la contribution s'effectue mensuellement, le 20 de chaque mois, avec prise d'effet au 1er janvier 2016. Elle précise également les modalités de recouvrement en cas d'impossibilité de versement d'une échéance ou de retard dans le paiement.

Monsieur le Maire propose au Conseil municipal d'approuver cette convention.

**Après délibération, le Conseil Municipal, AUTORISE à l'unanimité Monsieur le maire à signer la convention. Les crédits seront inscrits au budget eau 2016.**

#### **8. Tarif du camping**

Madame Tilmant propose au Conseil municipal les tarifs 2016 applicables à partir de la saison 2016.

	Par nuitée
Campeur.....	<b>2.50 €</b>
Enfant moins de 7 ans.....	<b>1.20 €</b>
Emplacement petite tente 1 ou 2 personnes.....	<b>2.70 €</b>
Emplacement caravane ou grande tente.....	<b>3.30 €</b>

Véhicule.....		<b>1.20 €</b>
<u>Emplacement,caravane de + de 5 mètres</u>		<b>4.30 €</b>
<u>Fourgon aménagé.....</u>		
Camping-Car.....		<b>5.50 €</b>
Branchement électrique 6A .....		<b>3.00 €</b>
Garage mort	du 01 juillet au 01 septembre.....	<b>3.25 €</b>
par jour sur emplacement	en dehors de la période précitée	<b>2.20 €</b>
Service Camping-Car Plein eau et vidange.....		<b>4.50 €</b>
Location Caravane .....		<b>12.00 €</b>
Machine à laver le linge : le lavage.....		<b>3.50 €</b>
Sèche-linge		<b>2.50 €</b>
Halte nautique – fourniture eau et électricité <u>par nuitée</u>		
- Triphasé		<b>25,00 €</b>
- Prise simple		<b>2,60 €</b>

**Après délibération, le conseil accepte à l'unanimité les tarifs du camping 2016.**

## **9. Questions diverses**

- Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que par décision n° AA 001 15 A 0100 Monsieur le Préfet a approuvé l'Agenda d'accessibilité programmée de la Commune d'Accolay portant sur la boulangerie (2016) et l'église (2017), seuls bâtiments communaux nécessitant des travaux d'accessibilité.
- Des dépôts sauvages de déchets ménagers ou de matériaux divers sont constatés notamment près des conteneurs de tri sélectif de la halte nautique. Des sacs, où les déchets ne sont pas triés, ou des cartons sont laissés à même le sol. Ces dépôts ne sont pas ramassés par le service communautaire de collecte des ordures ménagères, ils sont ramassés par notre agent communal, triés et remis à la collecte la semaine suivante. Les cartons et les matériaux exclus du ramassage des ordures ménagères sont transportés à la déchèterie de Vermenton avec un véhicule de la Communauté des communes, dans le cadre d'une mise à disposition facturée à la Commune d'Accolay. Le Conseil municipal, dans sa délibération du 12 février 2015 a instauré une redevance

pour l'enlèvement de déchets déposés en violation du règlement de collecte. Cette redevance a été déjà appliquée pour un dépôt sauvage en bordure de a voie publique. Le mardi 29 décembre 2015 - au lendemain de la tournée hebdomadaire de collecte d'ordures ménagère -, alors que des dépôts importants avaient été laissés à même le sol près des conteneurs de tri sélectif, Monsieur le Maire a procédé au constat des identités qui pouvaient être relevées. Trois personnes, avec leur nom, prénom et adresse, ont pu être identifiées. L'application de la redevance (en l'occurrence 35 €, compte-tenu des déchets concernés) sera immédiatement réalisée.

- André GUEDON évoque le projet d'accueil "Vélo route" au camping d'Accolay qui nécessite une signalisation, l'aménagement d'un local pour accueil des randonneurs à vélo, l'achat de deux vélos pour location aux campeurs, la publicité sur site spécialisé. Il souhaite que le montant de l'aménagement du local et l'achat des vélos soient inscrits au budget 2016.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance à 22h10.

La prochaine séance du Conseil municipal se tiendra le jeudi 21 janvier 2016 à 19 h 30.

CHARLOT Dominique	GAUSSENS Laurent
MION Alain	TILMANT Dominique
GUÉDON André	LAGARDE Monique
LANDRIER Luc	LAGARDE Annie
Absent excusé (donne pouvoir à Monique LAGARDE)	
CASSEGRAIN Jean-Pierre	PLANCHAIS Véronique
GUILLIER Stéphane	